

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



SESSION DE PRINTEMPS
CG(14)32REP
14 février 2008

COMMISSION PERMANENTE
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Des collectivités locales et régionales engagées dans la consommation durable

Valery Kadokhov, Fédération de Russie (R, SOC)

Exposé des motifs
Commission du développement durable

Résumé :

Les incidences négatives des activités humaines sur les écosystèmes et la santé sont de plus en plus importantes. Une des causes majeures de l'accroissement des risques pour les populations actuelles et futures est l'augmentation effrénée de la consommation de biens et services qui se traduit par une raréfaction de certaines ressources naturelles et par des modifications irréversibles de l'environnement. Cette tendance devrait se renforcer dans les années à venir, du fait de la demande importante des pays émergents et des pays en voie de développement, et de l'évolution des besoins et attentes dans les pays industrialisés.

La modification des comportements individuels et collectifs dans le sens d'une consommation éthique et responsable est un des moyens d'action efficaces pour réduire les risques. Les collectivités locales et régionales peuvent apporter une contribution très importante pour soutenir ces changements de comportements. Elles peuvent agir sur la gestion territoriale, donner l'exemple de démarches éco-responsables, intervenir directement auprès des citoyens et par l'intermédiaire de relais comme les associations, les entreprises, les structures éducatives, avec un soutien fort aux actions qu'ils développent.

La réussite de ces efforts est étroitement liée à la capacité des collectivités territoriales à mobiliser et à faire adopter, en concertation étroite entre tous les acteurs concernés, des réflexes de consommation responsable et vertueuse environnementalement.

R : Chambre des régions / L : Chambre des pouvoirs locaux
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



SOMMAIRE

Introduction	3
1. La consommation des ménages au cœur des enjeux écologiques	3
2. Objectifs à atteindre et acteurs impliqués	4
3. Engagement des collectivités locales et régionales pour favoriser une consommation responsable des citoyens	5
Pratiquer une gestion interne exemplaire.....	6
Mettre en œuvre des politiques publiques audacieuses et efficaces.....	7
Agir auprès des citoyens	8
Intervenir auprès des entreprises.....	8
Aider les associations.....	9
Établir des collaborations avec les structures d'enseignement et de recherche	9
4. Développer la participation des citoyens/consommateurs à la vie publique	10
Informé, communiquer, expliquer.....	10
Favoriser l'expression des consommateurs/citoyens.....	10
Évaluer les projets et les actions conduites	11
Conclusion	11

Le Secrétariat du Congrès souhaite remercier M. Francis RIBEYRE, Professeur à l'Institut EGID (Environnement, Géo-ingénierie et Développement), Bordeaux (France), pour la préparation du présent rapport.

Introduction

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés dans divers domaines - santé, technologies, éducation - et qui ont participé à l'amélioration des conditions de vie d'un très grand nombre de personnes, à l'accroissement de l'espérance de vie ..., les dysfonctionnements socio-écologiques se multiplient et s'amplifient. Ils nous interpellent profondément. Il est de plus en plus urgent de trouver des solutions.

Les différentes populations de la planète sont soumises, à des degrés divers, à des perturbations de grande amplitude. Toutes sont confrontées plus ou moins directement et intensément aux changements climatiques, à la pollution de l'air, des sols et de l'eau, au développement de certaines maladies. Les catastrophes écologiques se multiplient et les moyens d'autodestruction de l'Homme n'ont jamais été aussi importants qu'actuellement. Les déséquilibres entre pays riches et pays pauvres s'accroissent, mais souvent même entre les individus d'un même pays. Les conflits perdurent, et les conditions de vie se dégradent pour des millions de personnes. Les intérêts économiques, politiques et religieux ont pris une telle prééminence qu'il est difficile de mettre en place des systèmes de régulation permettant d'améliorer de façon conséquente les conditions de vie, voire de survie, des plus défavorisés. Qu'en sera-t-il dans dix ans, dans cinquante ans ?

Alors qu'un nombre croissant de personnes prennent conscience des drames actuels et des nouvelles menaces qui pèsent sur les Hommes, les réactions se multiplient et convergent pour mettre en place et développer des actions visant à réduire les effets négatifs de certains comportements humains. Ces actions nécessitent une reconsidération profonde des relations entre les Hommes, mais également de resituer plus raisonnablement l'Homme par rapport aux autres espèces et, plus largement, par rapport à l'ensemble de la biosphère et des multiples interactions qui l'animent. L'espèce humaine se trouve-t-elle au début d'une nouvelle transition écologique ? Engagée dans un processus profond de mutation sociétale ?

Réduire l'impact négatif des activités humaines sur les écosystèmes, et par conséquent sur la santé, nécessite de reconsidérer inéluctablement l'ensemble des processus de consommation ; processus qui présentent des modes variés selon les personnes, les lieux, les sociétés, les périodes. C'est dans ce sens que les collectivités locales et régionales ont un rôle majeur à jouer à l'égard des consommateurs-citoyens pour les inciter, voire les obliger, à adopter des comportements de plus en plus responsables. Ces objectifs peuvent être atteints au travers des compétences dont elles disposent en matière de politique publique et des soutiens qu'elles peuvent apporter aux associations, aux entreprises et, bien évidemment, à l'ensemble des citoyens. Elles ont pour obligation d'être exemplaires et affirmer clairement leur volonté de contribuer aux efforts de changement.

Toutes les collectivités sont concernées, qu'elles soient implantées sur des territoires urbains ou ruraux, dans des régions riches ou pauvres. Elles peuvent à leur façon, en fonction de leurs moyens, participer à la grande mutation sociétale qui s'opère.

1. La consommation des ménages au cœur des enjeux écologiques

La conjonction de l'accroissement démographique et des progrès technico-scientifiques, associée à l'aspiration au mieux-être de chaque être humain, s'est traduite au cours de ces dernières décennies par une explosion de la consommation de biens et services dans les pays industrialisés et, plus récemment, dans les pays émergents. A court terme, c'est une large partie de la population de la quasi-totalité des pays de la planète qui bénéficiera de l'accès à la consommation de masse puis de luxe.

La satisfaction des besoins humains, des plus vitaux aux moins essentiels, via les produits de consommation (biens et services), génère des impacts écologiques tout au long de leur cycle de vie, depuis leur production, ou leur diffusion, jusqu'aux déchets ultimes qui peuvent en découler. L'accroissement des échanges mondiaux complexifie l'ensemble de ces cycles et entraîne de lourds déséquilibres entre régions du globe, voire entre groupes de personnes au sein d'un même pays. A titre d'exemple, certains produits de consommation courante vont nécessiter l'intervention d'acteurs situés dans plusieurs pays du monde qui ont des degrés de préoccupations écologiques fort différents, de parcourir des milliers de kilomètres, d'utiliser des quantités importantes d'énergie pour les produire et les conserver, avant d'être acquis et utilisés par les consommateurs les plus aisés.

Ainsi, les pratiques de consommation des pays industrialisés et leur généralisation mondiale se traduisent par :

- un accroissement des prélèvements des ressources naturelles minérale, végétale et animale,
- une dégradation des environnements terrestres, atmosphériques et aquatiques,
- des conséquences négatives encore mal évaluées sur la santé humaine.

Ce dernier point, regroupant les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, bien que difficile à quantifier, voire même à percevoir, constitue le point majeur de toutes réflexions et de toutes actions fortes en faveur de l'écocitoyenneté et du développement durable. Dans bien des cas, la rapidité des innovations et leur mise immédiate sur le marché ne permet pas d'évaluer les conséquences graves qui peuvent en découler (par exemple l'incidence génotoxique de certaines molécules peut n'être connue que plusieurs années après leur utilisation) ; pour palier à ce manque de recul par rapport aux risques encourus, le recours avisé au principe de précaution doit être encouragé.

Soulignons que ces problèmes ne sont pas liés uniquement aux attitudes de consommation ou de surconsommation ; la sous-consommation des millions de personnes les plus démunies est également cause de préjudices environnementaux et humains importants. L'utilisation des produits à bas prix, souvent de moins bonne qualité ou mal adaptés aux besoins, peut accroître les risques pour la santé, justifier un renouvellement plus fréquent, nécessiter la mise en œuvre de constituants dangereux. Ils peuvent aussi générer des conditions d'élaboration, de travail et de diffusion inacceptables d'un point de vue éthique.

Une des grandes spécificités de la consommation des ménages est sa diversité culturelle, culturelle, biologique, sociale, économique. Elle représente une forme de biodiversité qu'il conviendra de ne pas sous-estimer au risque de mettre en place des politiques de soutien à l'écocitoyenneté inadaptées ou à faible efficacité. Un ensemble complexe de déterminants - moyens financiers, niveau d'éducation, structure familiale, projets de vie - modulent plus ou moins fortement les fondements de la consommation et son expression. En réponse à cela, divers degrés d'intervention devront être considérés, depuis la mise en œuvre d'actions de responsabilisation communes à tous, jusqu'aux actions spécifiques à tel ou tel groupe de personnes, voire à quelques ménages.

2. Objectifs à atteindre et acteurs impliqués

L'objectif premier d'une politique de développement de l'écocitoyenneté est de maintenir au mieux une harmonie entre le développement des personnes et des sociétés d'une part, et, d'autre part, le respect de l'ensemble des autres organismes au sein de leurs habitats. Ceci passe par le maintien d'un niveau élevé de biodiversité naturelle et par une vigilance accrue des environnements physico-chimiques propres à chaque espèce. Ces objectifs nécessitent de porter un nouveau regard sur la structure et l'évolution des écosystèmes – Homme inclus - et d'engager des actions appropriées aux situations, en s'appuyant sur une évaluation approfondie des risques envisagés à différentes échelles spatiales - du local au global, et temporelles - de l'immédiat au long terme.

La volonté de réduire les impacts écologiques liés aux activités humaines vise également à contenir les dépenses engagées pour limiter les risques sanitaires, maintenir des cadres de vie agréables, améliorer la qualité de vie ; dépenses en pleine croissance qui affectent directement les citoyens-contribuables, et qui ne pourront pas croître indéfiniment.

Il apparaît alors urgent de définir et de conduire de nouvelles actions visant à réduire les impacts négatifs de la consommation des ménages ; la grande difficulté consiste à trouver des leviers d'action efficaces. Cet objectif peut être atteint au travers de la réduction de la consommation (« déconsommation » préconisée par certains), de l'achat d'écoproduits, de l'utilisation avisée des équipements, de la possibilité de réparation ou de réutilisation des objets, de leur aptitude au recyclage, de la gestion des déchets qu'ils génèrent.

Ceci repose sur une responsabilisation de tous pour « mieux » consommer, c'est-à-dire sur une amélioration des connaissances sur les conséquences de la satisfaction des besoins, afin d'adopter des comportements de consommation compatibles avec les ressources disponibles et moins préjudiciables pour la santé humaine des populations actuelles et futures. La consommation responsable apparaît donc comme une priorité sociale, économique et politique basée sur des transformations individuelles et collectives profondes, fondées sur des valeurs éthiques et environnementales. Pour ce faire il est primordial de redonner conscience aux consommateurs de la

valeur d'un produit ; valeur incluant le service fourni, le travail de réflexion et de réalisation qu'il a nécessité, les matières premières qu'il a fallu mobiliser, les préjudices collatéraux. Il s'agit de redonner du sens, et ainsi une certaine forme de respect, au produit, au travers d'informations compréhensibles ; d'expliquer au consommateur que cela a un coût, pas seulement commercial, mais aussi du point de vue social, écologique. Cette démarche doit s'appuyer sur l'éducation à la consommation responsable dans le cadre de programmes scolaires ; elle doit également s'adresser aux adultes tout au long de leur vie.

Parmi les acteurs fortement impliqués dans les processus de détérioration des écosystèmes, les citoyens le sont directement, à la fois en tant que consommateurs et, souvent, producteurs, mais toujours en tant que cibles des effets négatifs générés tout au long du cycle de vie des biens et des services. De ce fait, ils doivent être au centre des actions de responsabilisation à mener.

Chaque consommateur-citoyen est en relation plus ou moins directe avec de nombreux acteurs de la vie économique et sociale. Ces acteurs, via les prestations fournies aux particuliers, sont tous, à leur façon, des vecteurs potentiels d'information et de sensibilisation à l'écocitoyenneté : artisans, commerçants, banques et assurances, distributeurs d'énergie et d'eau, services publics. La prise en compte de ces réseaux de biens et services est primordiale pour amener les citoyens à s'interroger sur leur propre contribution aux cycles de vie des produits et les aider à modifier leurs comportements de consommation.

Ce qui est important pour le citoyen, et pour lequel il est prêt à changer, c'est avant tout ce qui l'affecte directement et profondément : mauvaises conditions de vie, risques de maladie pour lui ou ses proches. Ceci doit être une des bases de toute décision visant à aller au-delà des attitudes individualistes pour atteindre des niveaux d'intégration sociaux supérieurs, dans un souci permanent d'harmonie avec la nature. Les actions doivent correspondre à l'émergence des attentes existantes chez les citoyens et à leurs capacités à faire évoluer leurs représentations dans le sens d'une meilleure intégration des comportements écocitoyens dans leurs modes de vie quotidiens. Représentations qui correspondent en général à une vision holistique du développement personnel, et non à des approches thématiques très compartimentées (déchets, eau, énergie).

3. Engagement des collectivités locales et régionales pour favoriser une consommation responsable des citoyens

Parmi les autres acteurs à même d'apporter une forte contribution positive, les collectivités locales et territoriales sont, sans aucun doute, en très bonne position pour aboutir à une décroissance des impacts écologiques liés à la consommation de biens et services par les ménages ; consommations qui se produisent d'une part dans le cadre des activités domestiques, mais aussi lors de l'usage des services proposés (terrains de sport, crèches, écoles) se traduisant en termes d'espaces, d'énergies, d'eau, de déchets.

La contribution des autorités locales et régionales au processus de responsabilisation et d'engagement des citoyens à l'égard des enjeux écologiques actuels et futurs représente une force d'entraînement très importante. Ceci est lié à leur statut de pouvoir public et de relais entre différentes structures institutionnelles et privées implantées sur un territoire et s'inscrivant dans la durée. Leur pouvoir se matérialise sur le territoire dont ils ont la charge par l'organisation des espaces, la répartition des populations et des activités, le rôle de police et de surveillance, le soutien aux projets des citoyens, l'intérêt public.

De par leur position aux interfaces politiques, économiques, sociales, et de leur légitimité, elles sont de plus en plus amenées à jouer un rôle clef dans la mise en place et le suivi des actions citoyennes en faveur de la qualité de vie, de la valorisation et de la préservation des ressources. Ce phénomène est renforcé par la tendance actuelle à l'élargissement des compétences des collectivités locales. Leur force est de se situer dans le champ direct des populations, et de bénéficier ainsi des avantages de la proximité : échanges et communications aisées, relations inter personnelles facilitées, quotidienneté des préoccupations, connaissance fine des réseaux, interventions rapides.

Ce positionnement des collectivités locales et régionales en matière de responsabilisation à la consommation durable s'inscrit pleinement dans les démarches de grande amplitude réalisées aux échelons nationaux et internationaux. Depuis la conférence de Rio en 1992, et celle tout aussi importante de Johannesburg en 2002, de nombreuses initiatives ont été développées dans divers pays. C'est dans cette dynamique que le thème de la production et de la consommation durables est

apparu et qu'il prend actuellement beaucoup d'ampleur. Ainsi, le « Processus de Marrakech »¹, élaboré en 2003, a été suivi en 2005 par le congrès du Costa Rica, puis, très récemment, par celui de Suède (Stockholm, juin 2007). Le prochain congrès pour faire le point sur l'état d'avancement des engagements pris et pour élaborer de nouvelles propositions se tiendra en Chine en 2009. Entre-temps, de très nombreuses réunions de travail consacrées à chacune des sept « task forces » retenues se poursuivront dans différents pays du nord et du sud.

Pour s'engager dans de telles démarches, les autorités locales et régionales doivent être portées par des motivations fortes : convictions personnelles des décideurs, réponse aux exigences réglementaires, souci d'anticipation pour préparer l'avenir des concitoyens, finalités électoralistes. Les difficultés de mise en pratique ne sont pas à sous estimer : acquisition de la culture « développement durable », investissements supplémentaires, difficulté à faire changer les comportements des citoyens, restructuration des services, apprentissage des pratiques de démocratie participative. Les difficultés pour les collectivités d'évaluer les probabilités d'échec de leurs initiatives peut les inciter à la prudence, voire à la réserve ; la mise en réseaux d'expériences positives de différentes collectivités peut éclairer et rassurer les décideurs frileux. Il est donc prudent de s'assurer au préalable et tout au long de la démarche de la faisabilité des projets et de leur opportunité.

La réalisation des engagements peut s'appuyer sur la mise en place d'agendas 21 locaux², de chartes d'écologie urbaine, ou de toute autre structure ayant des vocations similaires. Comme dans tout organisme ayant une politique volontariste en matière de développement durable, l'élaboration d'un système de management environnemental vient aussi en appui opérationnel. Ceci nécessite de disposer de compétences humaines affectées à cette mission, de locaux et de support de communication, de moyens financiers pour soutenir des partenariats.

Les moyens d'action des autorités locales et régionales pour développer l'écocitoyenneté relèvent de deux grands ensembles : d'une part l'exemplarité en matière de gestion publique, d'autre part des démarches directes auprès des citoyens et indirectes via les entreprises, les associations, les groupements professionnels.

Pratiquer une gestion interne exemplaire

Dans un souci d'écocitoyenneté, et afin d'être crédibles, les collectivités locales et régionales doivent montrer l'exemple au travers de la gestion de leurs propres structures administratives et techniques. Un premier ensemble d'actions écologiquement responsables sur lesquelles communiquer auprès des populations concerne :

- les bâtiments accessibles au public (mairies, musées, salles de sport etc.). Des efforts soutenus doivent être portés sur leur construction ou leur réhabilitation avec des critères de Haute Qualité Environnementale, mais aussi sur les fonctionnalités et la convivialité attendues par les citoyens ;
- les espaces verts, parcs, espaces publics, terrains de sport, avenues : choix des espèces végétales endémiques, gestion de la faune, méthodes d'entretien, désherbage écologique, irrigation réduite. Autant d'aspects qui peuvent servir d'exemples de bonne gestion écologique aux populations locales ou de passage ;
- les déplacements du personnel : dans le cadre de leur activité professionnelle, ils doivent d'une part être limités autant qu'il se peut (remplacés par les supports informatiques, téléphoniques ou encore les vidéoconférences), d'autre part, être effectués par des moyens économes en énergie, à faibles rejets atmosphériques, et sûrs. Les transports en commun, le vélo, ainsi que le covoiturage doivent être encouragés. Des initiatives concernant les déplacements du personnel entre leur domicile et le lieu de travail peuvent également contribuer à faire décroître les incidences écologiques négatives liées à certains moyens de transport : aides financières pour emprunter les transports publics, mise à la disposition des employés de vélos, aménagement des heures de travail, et, dans un sens plus coercitif, réduction des places de parking, suppressions de primes ;

En cohérence avec la volonté politique de développement durable et à des fins d'implication accrue du personnel dans cette démarche, diverses actions en faveur de la consommation responsable peuvent être réalisées. Elles concernent :

¹ <http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/Marrakech/10yfpprojectfrançais.pdf>

² <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

- les achats publics durables : signe fort à l'attention des personnels de la collectivité locale et, indirectement, des citoyens. Fournir des exemples de choix réfléchis par rapport aux produits de consommation courante - papier recyclé, détergents biodégradables, ampoules basse énergie, véhicules économes - renforce la crédibilité des messages diffusés et encourage les actions des uns et des autres dans ce sens ;
- les choix énergétiques pour le chauffage des bâtiments, des piscines, des serres. Face à la dépendance et la raréfaction des énergies fossiles et aux avis partagés sur l'énergie nucléaire ou les grands barrages hydroélectriques, le recours aux énergies renouvelables doit être développé. L'innovation et le sens de la responsabilité collective doivent être encouragés à cet égard ;
- la lutte contre les gaspillages ou les consommations superflues, comme par exemple les copies de documents, l'éclairage en plein jour, le chauffage avec les fenêtres ouvertes, le lavage excessif des véhicules, etc.. Rappeler fréquemment cette règle de base est l'opération la plus élémentaire et la moins coûteuse ;
- une communication en interne allant des campagnes de sensibilisation, jusqu'à des formations très consistantes des employés en charge du développement durable. Afin d'être en mesure d'assumer correctement les choix effectués et les engagements pris, il est vivement recommandé que certains élus aient eux aussi une compétence reconnue dans le domaine de l'écologie et du développement durable. Les plans de communication interne sur la politique environnementale de l'organisme public permettent à la fois d'améliorer les conditions de travail, d'accroître les performances d'exemplarité, mais aussi de développer l'écocitoyenneté des employés et d'en faire des messagers convaincus au sein de leur famille, vis-à-vis de leurs amis, dans le cadre des associations. La mise en place de systèmes d'encouragement et de valorisation des implications du personnel basés sur l'évaluation des résultats individuels et collectifs est un moyen de reconnaître leurs efforts et de les encourager à continuer.

Mettre en œuvre des politiques publiques audacieuses et efficaces

Les actions publiques en faveur de l'écocitoyenneté doivent s'inspirer de ce qui est fait ailleurs, mais surtout être très bien adaptées aux populations locales, voire à venir (culture, modes de vie, attentes, activités économiques), et aux caractéristiques écologiques du territoire (ressources, fragilité, évolution).

Une grande diversité de moyens est à la disposition des autorités locales et régionales pour aider les citoyens à avoir ou adopter des comportements de consommation plus responsables. Les décisions concernent aussi bien les personnes, leurs territoires, les moyens à consacrer. Elles visent :

- la politique urbaine en définissant différentes zones d'occupation des sols, le type d'habitat, les divers réseaux (voieries, eau, énergies), la réhabilitation de quartiers, la qualité architecturale, les espaces verts ou boisés, les logements sociaux, la conception d'écovillages et d'écoquartiers ;
- la limitation des voitures et des parkings, le développement des transports en commun, les déplacements à vélo (piste, locations de vélos), les cheminements piétonniers ;
- l'implantation des entreprises industrielles, voire dans certains cas des incitations en faveur des écoentreprises ;
- les petits commerces de proximité pour inciter les citoyens à moins utiliser leurs véhicules, à bénéficier de services plus humanisés, à acquérir des produits locaux et à privilégier les circuits courts de distribution ;
- le développement des zones d'activité commerciales, en refusant des implantations éloignées des lieux de vie ; en limitant les surfaces de stationnement, en prévoyant des moyens de transport public pour y accéder ;
- les structures d'accueil du public : les musées, les maisons de la nature ou de l'environnement, les centres d'exposition sont de très bons supports d'éducation à l'écocitoyenneté. Les écomusées, très ancrés sur les territoires, la tradition et la vie locale, sont des supports pédagogiques touchant un large public. Leur impact dépasse le seul public local en s'adressant aussi aux touristes souvent très réceptifs aux messages écocitoyens durant les périodes de loisir ;
- la réglementation : respect des lois sur l'air, l'eau, les nuisances sonores ; pénalisation des pollueurs. Les collectivités se doivent également de proposer des réformes juridiques auprès des hautes instances politiques afin de faire évoluer les réglementations vers une plus grande adéquation

de la jurisprudence avec les problèmes observés sur leurs territoires et les solutions envisageables pour les résoudre. Cette mise en adéquation peut commencer par la reconsidération des règlements édictés par la collectivité locale ou territoriale dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées ;

- la gestion des risques naturels en relation avec les comportements des citoyens : entretien des cours d'eau, respect des règles de sécurité, risques d'incendie, assurer la propreté et l'hygiène dans les espaces publics : nettoyage des rues, désinfection des poubelles etc. ;

- en tant que responsables de décisions se répercutant sur un nombre important de personnes, les autorités locales ont obligation d'anticiper au mieux les situations futures pour y faire face de la meilleure manière et en temps opportun. Basées sur des veilles réglementaires, technologiques, des indicateurs de tendances, des signaux faibles, ces démarches d'anticipation favorisent l'efficacité des moyens déployés et l'acceptation de nouveaux critères de décision par les populations. Dans cet esprit d'anticipation des éventuels problèmes, l'innovation raisonnée sous forme d'expérimentations est un exemple concret d'évolution envisageable à plus grande échelle.

Agir auprès des citoyens

En relation avec la grande diversité des ménages mentionnés précédemment les collectivités doivent s'interroger sur les moyens d'action les mieux adaptés à chaque type de population ou chaque sous groupes au sein de la population. Elles peuvent agir directement auprès des ménages pour améliorer leurs attitudes écocitoyennes : aides financières ou avantages fiscaux pour l'installation d'équipements de chauffage économes ou des travaux d'isolation, mise à disposition gratuite ou pour un prix modique de composteurs individuels et de bacs de récupération d'eaux pluviales, fourniture de matériel hydro-économe et de lampes à faible énergie pour les ménages les plus modestes.

A l'échelle du quartier, les moyens matériels doivent être en adéquation avec les objectifs écologiques recherchés et les populations concernées : accessibilité aisée des collecteurs de déchets et informations claires pour le tri, voies de pédibus et pistes cyclables sécurisées, facilité de se rendre aux stations de transport en commun, éclairage public adapté aux situations et économe.

Elles doivent être aussi à même de répondre à la demande de conseils de la part des citoyens ou pouvoir les accompagner dans leurs démarches auprès d'organismes compétents : syndicats des eaux, distributeurs d'énergie, agences d'urbanisme, associations de consommateurs, conseillers financiers. La mise en place de points d'information et de conseils par les collectivités, situés à proximité des lieux de vie, est un moyen efficace de répondre rapidement et individuellement à des demandes, mais aussi de réaliser des campagnes fréquentes et bien ciblées de sensibilisation à l'échelle du quartier (par exemple des centres d'information sur les économies d'eau et d'énergie, les écolabels).

Intervenir auprès des entreprises

Les entreprises sont aussi des lieux de promotion de l'écocitoyenneté. Le renforcement des collaborations avec les collectivités peut se faire sous forme de partenariat portant sur diverses facettes des activités industrielles et commerciales : diminution des nuisances pour les riverains, aide au traitement des déchets, optimisation de la consommation des ressources locales en eau, plans de déplacement, cantines où sont servis des aliments sains.

La gestion des zones industrielles et commerciales par les collectivités représente un atout fort pour trouver des accords avec les entreprises et favoriser des complémentarités interentreprises, par exemple de l'écologie industrielle qui repose sur des réseaux d'échange de matière, d'énergie et des activités complémentaires à l'échelle d'une zone industrielle.

L'incitation à l'implantation d'écoentreprises s'inscrit dans cette démarche. Différents moyens - financiers, partenariats - peuvent contribuer à renforcer les pratiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Autre levier d'action en faveur des systèmes de production et de distribution plus respectueux des conditions de travail et des impacts environnementaux : la création de coopératives ou de toute autre structure permettant aux citoyens ou aux collectivités locales d'avoir un pouvoir de décision important. Pour certaines activités, le travail à domicile et le télétravail sont de bons exemples de comportements écoresponsables, en réduisant les déplacements et le nombre de bureaux dans les entreprises.

Dans le secteur agricole, plus particulièrement le secteur agro-alimentaire, un soutien peut être apporté aux agriculteurs pratiquant une agriculture biologique au travers d'aides financières, de places

de marchés permettant la vente directe de produits du terroir aux consommateurs, de subventions pour faire fonctionner des fermes éducatives à l'attention des élèves et des adultes.

Dans le même esprit, la mise à disposition de jardins communaux à des citoyens, les plus démunis notamment, représente un très bon support d'écocitoyenneté : lieu social et d'échange, satisfaction de l'autoproduction, sens de l'effort, contact avec la nature, espaces d'activités exemplaires au sein des villes.

Le commerce équitable et les économies alternatives et solidaires doivent être encouragés par les collectivités afin de promouvoir les valeurs d'équité, des échanges culturels et d'expériences, des coopérations.

Aider les associations

La contribution des associations est primordiale, bien que souvent peu valorisée et insuffisamment soutenue. La motivation des responsables et des adhérents, et leur engagement dans la vie d'un territoire font d'eux des relais efficaces entre les pouvoirs publics et l'ensemble de la population. L'apprentissage de l'écocitoyenneté se retrouve souvent dans les valeurs associatives, et nombre d'associations autres que celles concernant la défense de l'environnement, du cadre de vie pour qui c'est la raison d'être, peuvent aussi contribuer à ce rayonnement : clubs de sport, associations culturelles, humanitaires.

Ces structures, ou s'investissent beaucoup de bénévoles, jouent un rôle primordial dans la remontée des informations et des revendications des citoyens vers les gestionnaires. Elles sont à l'origine de nombreuses actions visant à faire connaître la nature et la respecter, à participer aux démarches éducatives dans les écoles, à proposer des supports pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable. Elles sont aussi des plateformes éducatives financées en partie par les entreprises qui souhaitent participer à la sensibilisation des citoyens, des scolaires notamment, sur tel ou tel aspect environnemental - économie d'eau, d'énergie - ce qui garantit une certaine objectivité aux messages véhiculés.

La force de la multitude de petites associations locales est de pouvoir se fédérer en réseaux et de se rapprocher de certaines ONG qui œuvrent avec une grande expérience et une forte reconnaissance dans le domaine de la protection de la nature, de l'éducation au développement durable, de l'écocitoyenneté.

Le soutien aux associations peut être réalisé sous différentes formes : subventions, mise à disposition de locaux, consultations, prêt de matériel, aide aux manifestations, supports de presse et financement de postes d'animateurs.

Établir des collaborations avec les structures d'enseignement et de recherche

Les enfants scolarisés représentent un public particulièrement réceptif aux aspects environnementaux, qu'ils véhiculent ensuite à leur famille. Le soutien des collectivités aux initiatives des enseignants pour éduquer les enfants et développer l'esprit critique peut se faire sous forme de financement de sorties, d'achat de jeux éducatifs, d'aide à l'organisation de journées à thèmes. Des subventions consacrées à la qualité de prestation des cantines scolaires sont une source de bénéfices humains incontestable : alimentation saine, plaisir de manger, santé des élèves, répercussions auprès de leurs parents et, par voie de conséquence, soutien aux réseaux d'approvisionnement en produits de qualité.

Pour les formations de l'enseignement supérieur, les collaborations peuvent revêtir des formes de partenariat au travers de projets d'études, de stages dans les collectivités, de séminaires, d'animations scientifiques. Dans le même champ d'action, en relation avec la vocation d'enseignement et de recherche, les universités peuvent apporter des éléments de réponse aux questions nouvelles qui sont posées aux collectivités en rapport avec la volonté de développer l'écocitoyenneté : programmes de recherche transversaux ou thématiques, conception de supports pédagogiques, mise en place de formations professionnelles, participation aux manifestations scientifiques et culturelles, intégration dans les groupes de travail et les conseils scientifiques.

Les collectivités, en relation avec les chambres de commerce et d'industrie, peuvent mettre en place des formations professionnelles axées sur les nouvelles technologies dans les métiers du bâtiment

notamment, afin de faire bénéficier les consommateurs de réelles compétences pour la construction d'habitations écologiques.

Le soutien aux établissements d'enseignement et de recherche peut être renforcé par l'aide à la mise en place d'agendas 21 scolaires, de campus verts, structures qui impliquent l'ensemble des personnes - élèves, personnel administratif, enseignants, parents - dans une démarche commune et concrète d'écocitoyenneté.

4. Développer la participation des citoyens/consommateurs à la vie publique

Informé, communiquer, expliquer

Les collectivités doivent clairement montrer le rôle qu'elles jouent auprès de leurs citoyens pour les guider, les accompagner, les soutenir dans une démarche de responsabilisation individuelle et collective. La responsabilisation des citoyens doit s'appuyer sur des efforts d'explication, sur la capacité à convaincre et à persuader, mais aussi sur la volonté forte d'impliquer les personnes dans les décisions les concernant personnellement et la mise en place d'actions.

L'implication active des citoyens dans la gestion de leur environnement de proximité, puis à plus grande échelle, nécessite de leur fournir des informations pertinentes sur les questionnements ou les projets portés à leur attention par les collectivités locales ou régionales afin qu'ils puissent se les approprier, y participer pleinement et de façon réfléchie.

La capacité à infléchir les comportements des consommateurs est accrue par la qualité de la communication qui est établie avec eux. Qualité qui inclut toute la démarche de communication : choix des cibles, des supports, des contenus, climat de confiance. Les explications seront basées sur des argumentaires solides et compréhensibles par les personnes visées.

Des messages clairs en direction des populations peuvent porter sur des thèmes d'actualité véhiculés par les médias privés ou le journal municipal : réchauffement climatique et « plans climats » ; baisse de la biodiversité et création d'espaces verts, mais surtout sur les liens entre leurs modes de vie quotidiens, leurs impacts écologiques de proximité et les conséquences pour leur qualité de vie. Elles peuvent par exemple prendre des initiatives d'information personnalisées au travers de bilans thermiques par infrarouge, d'évaluation des systèmes de traitement individuel des eaux usées, de pollutions intérieures.

La valorisation des résultats obtenus à l'échelon local, au travers de réunions d'échange d'expérience avec d'autres territoires, la diffusion par les médias, renforcent l'image positive que se font les citoyens de leurs actions ; ils se trouvent ainsi encouragés à progresser.

Favoriser l'expression des consommateurs/citoyens

Les orientations et les engagements en matière de consommation responsable doivent faire l'objet de consultations et de concertations poussées entre les différents acteurs du territoire afin de dégager si possible un consensus, condition préalable à la réussite des actions proposées. Un des objectifs étant de renforcer l'écocitoyenneté, il faut s'attacher réellement à faire converger au mieux les points de vue des divers participants vers des objectifs communs, le choix de priorités, les moyens à y consacrer, les échéances à respecter. Les politiques environnementales s'appuyant en grande partie sur les attitudes et les comportements des personnes, il est fondamental que les décisions soient prises autant qu'il se peut de façon consensuelle. Les décisions, aboutissement d'un processus plus ou moins long de (re)construction des représentations et de maturation de la responsabilisation, doivent être en permanence enrichies par des informations, des discussions, des confrontations. Dans le cadre de la gouvernance, les processus décisionnels sont un point primordial de la politique publique de développement de l'écocitoyenneté. Impliquer les citoyens dans une démarche d'écocitoyenneté à l'échelle d'un territoire et les soutenir dans leurs actions doit impérativement reposer sur des échanges fructueux établis dans un climat de confiance réciproque et de respect mutuel.

Évaluer les projets et les actions conduites

L'évaluation des politiques publiques conduites en matière d'écocitoyenneté est une étape incontournable pour apprécier objectivement l'incidence des actions entreprises et assumer ses responsabilités face aux bilans. Elle doit porter à la fois sur l'évolution des impacts écologiques due au changement de comportement de consommation des ménages, mais également en interne sur l'efficacité des mesures d'exemplarité adoptées. La procédure d'évaluation devra intégrer les outils d'évaluation thématiques (flux de matière et d'énergie, bio-indicateurs, bilans carbone) et systémiques (évolution des relations entre acteurs et environnements), en les rattachant aux divers niveaux d'action et d'impacts sociaux : personnes, familles, groupes et associations, communauté dans son ensemble.

Cette évaluation devra s'inscrire dans le schéma global des cycles de vie de produits afin de préciser les impacts locaux de la consommation de biens et services, mais également les répercussions en amont et en aval pour s'assurer de ne pas avoir déplacé les risques écologiques ailleurs. De même il s'agit de s'assurer par exemple que sur son territoire, accroître le taux de collecte des déchets ne génère pas un accroissement des impacts dus à leur transport.

La procédure d'évaluation doit faire partie intégrante de la politique en faveur de l'écocitoyenneté, c'est-à-dire dès la définition des projets. Elle doit être construite dans un esprit d'objectivation pour permettre une bonne gouvernance en interne, mais aussi avec l'appui d'experts et avec les citoyens. La validation des méthodes et des outils d'évaluation doit être mise en place dès le début des opérations afin de permettre rapidement d'éventuels réajustements.

L'obtention d'une certification de type ISO14001 pour la politique environnementale de la collectivité locale ou régionale peut, dans certains cas, représenter une plus value pour l'image de marque et devenir un élément moteur pour affirmer des politiques innovantes dans ce domaine. La pratique régulière d'audits environnementaux permet de dresser à un instant donné un bilan précis de la situation et d'asseoir objectivement les décisions à venir.

Conclusion

Les comportements à l'égard de la consommation doivent impérativement évoluer, voire changer radicalement. Les collectivités locales et régionales sont des acteurs privilégiés pour développer et promouvoir des actions en faveur de modes de consommation responsables des citoyens. Elles disposent de tout un ensemble d'outils déjà opérationnels qu'elle doit enrichir de propositions innovantes en matière législative, économique et sociale.

L'efficacité des engagements repose sur un équilibre entre l'imposition de règles écocitoyennes et le soutien aux actions menées par les citoyens, les entreprises et les associations. Les politiques d'écoresponsabilité conduites par les collectivités doivent être établies en intégrant scrupuleusement les particularités de leurs populations, la diversité des ménages et les spécificités des liens entre les ménages et leur environnement. L'efficacité des moyens engagés dépendra fortement des capacités à mobiliser les citoyens autour de projets individuels et collectifs.